

Message 2026/03 du CoDir à l'assemblée des délégués du 23 avril 2026

Crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant le crédit budgétaire supplémentaire.

1. Introduction

Selon l'art. 6 al. 1 du Règlement des Finances EBBV (RFin), le Comité de direction est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 25'000 francs.

Suite à la votation du crédit pour les travaux de construction de la STEP et des réseaux de raccordement (message 2026-02), des investissements seront nécessaires en 2026 ce qui nécessite une mise à jour du budget des investissements 2026 tel que mentionné lors de la votation des budgets 2026 (message 2025-03).

Ceci concerne notamment :

- la consommation de l'entier du restant des crédits études pour la finalisation des études du projet en préparation des travaux de construction ;
- le bouclage des dépenses liées aux travaux anticipés de pose de réseaux EBBV à Salavaux ;
- le début de dépenses liées au crédit d'investissement pour les travaux de construction de la STEP régionale et des réseaux de raccordement avec l'achat du terrain de la STEP, le rachat des études de la STEP tranche 1, la construction des réseaux de raccordement EBBV sur le site AgriCo et le début des travaux de la STEP.

Selon l'art. 6 al. 3 du Règlement des Finances EBBV (RFin), les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

Pour ces raisons, le Comité de direction demande à l'assemblée des délégués un crédit supplémentaire lié au budget des investissements 2026.

2. Budget des investissements 2026

Le montant supplémentaire à porter au budget des investissements 2026 se monte à CHF 7'900'000.-- HT selon le détail du tableau ci-dessous.

Ces montants seront financés par l'emprunt. La plupart de ces nouveaux investissements étant prévus en fin d'année 2026, les intérêts associés seront faibles en 2026 et seront couverts par le budget de résultats 2026 actuel.

	Montant au budget 2026	Crédit budgétaire supplémentaire	Budget 2026 total
Crédit études STEP et réseaux (messages 2024-07 et 2024-10)	1'500'000	1'360'000	2'860'000
Etude projet STEP EBBV, Tr2	400'000	255'000	655'000
Etude projet Réseaux de transport	400'000	510'000	910'000
Etude projet STEP EBBV, Tr1	700'000	595'000	1'295'000
Etudes de détail STEP EBBV (message 2025-02)	500'000	-	500'000
Pose conduite Salavaux (dépense liée)	-	40'000	40'000
Crédit travaux STEP et Réseaux (message 2026-02)	-	6'500'000	6'500'000
TOTAL CHF HT	2'000'000	7'900'000	9'900'000

3. Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'EBBV



- Vu le message n° 2026-03 relatif à la demande d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026
- Vu le rapport de la Commission financière chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CoDir un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 7'900'000.- HT.

Accepté lors de la séance du CoDir du 2 mars 2026.

Au nom du CoDir de l'EBBV

<p>Le Président</p>  <p>Michel Verdon</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Sylvie Baumann</p>
--	---	---

Personne référente du Codir : Michel Verdon